



Abderahim Houmy : "Notre stratégie Forêts du Maroc 2020-2030 vise à protéger les espèces menacées d'extinction"

Abderahim Houmy : «Notre stratégie Forêts du Maroc 2020-2030 vise à protéger les espèces menacées d'extinction» Rumeurs sur le lion et la panthère de l'Atlas, parcs nationaux, opérations de réintroduction … Au Maroc, la biodiversité intéresse de plus en plus. Dans cet entretien, Abderahim Houmy, Directeur général de l'Agence nationale des eaux et forêts, nous en dit tout. Pourriez-vous nous donner un aperçu sur la richesse du Maroc en termes de faune ? De par sa situation géographique, véritable carrefour entre l'Europe et l'Afrique et entre la méditerranée et l'atlantique, le Maroc est considéré comme l'un des pays les plus riches en biodiversité dans la région méditerranéenne. Cette richesse est reflétée par l'existence d'une quarantaine de grands types d'écosystèmes abritant une flore riche estimée à 7000 espèces avec un taux d'endémisme d'environ 20 % et une faune très diversifiée avec plus de 24000 espèces. La faune mammalienne terrestre comprend près de 98 espèces dont 8 sont endémiques du Maroc et 13 considérées comme espèces menacées. L'avifaune compte plus de 480 espèces dont 206 nichent dans le pays, avec plus de 46 espèces menacées. L'herpétofaune (reptiles et amphibiens) du Maroc est la plus riche et la plus variée de l'Afrique du Nord, mais aussi de la Méditerranée occidentale. Cette faune comprend au moins 125 espèces et sous espèces, parmi lesquelles on compte 22 endémiques et 18 menacées. A cela s'ajoutent plus de 15000 espèces d'invertébrés

terrestres et une faune marine riche et diversifiée et compte plus de 7100 espèces, alors que la faune aquatique continentale comporte plus de 1575 espèces. Mais c'est une richesse menacée … Dans le cas des mammifères, cinq espèces, toutes de grande taille, ont disparu du Maroc, entre 1925 et 1956. Il s'agit de 4 Ongulés, à savoir : l'Oryx algazelle, l'Addax, la dama mhor et le Cerf de Berbérie, et de d'un carnivore : le Lion de l'Atlas dont le dernier spécimen vivant à l'état libre a été vu en 1940 dans le Moyen Atlas. Dix autres espèces sont menacées de disparition. Il s'agit de la Panthère, du Guépard, du Porc-épic, de l'Hyène rayée, du Phoque moine, du Lynx caracal, du Chat sauvage, du Ratel et de l'Écureuil du Sénégal. Chez les oiseaux, au moins une dizaine d'espèces ont disparu ou ne nidifient plus au Maroc depuis le début du vingtième siècle. Les extinctions les plus récentes concernent l'Autruche à cou rouge (1960 – 1980), la Pintade sauvage (vers 1975), l'Aigle impérial (1960 – 1980), la Grue demoiselle (vers 1985), le Vautour oricou (1955 - 1970), le Vautour moine (1950 – 1975) et la Guifette moustac (1950 – 1960). Il est à noter également qu'une trentaine d'autres espèces d'oiseaux sont aujourd'hui menacées d'extinction. Les plus remarquables en sont : l'Ibis chauve, le Vautour fauve, la Grande Outarde, l'Outarde Houbara et le Cormoran huppé. Concernant les reptiles, le Crocodile de l'Afrique de l'Ouest est la seule espèce qui est considérée comme définitivement éteinte au Maroc. Il était encore, dans les années 50 dans certaines gueltas du Bas Drâa. Comment la stratégie Forêts du Maroc 2020-2030 aide-t-elle à préserver ces richesses ? Depuis son lancement par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le 13 février 2020, la nouvelle stratégie forestière « Forêts du Maroc 2020- 2030 » apporte les réponses nécessaires et appropriées pour préserver et restaurer les écosystèmes et pour protéger les espèces menacées d'extinction. Elle constitue pour cela un tournant historique pour le développement et la valorisation des espaces naturels au Maroc. Dans ce cadre, une véritable politique de réhabilitation des espaces naturels a été mise en place, à travers l'aménagement des parcs nationaux et des réserves naturelles. D'importants projets de conservation de ces espèces animales sont mis en oeuvre notamment à travers la création d'un réseau de réserves visant à protéger et à récupérer des espèces menacées ou éteintes. L'Agence met en oeuvre plusieurs plans d'actions nationaux pour les espèces menacées, faisant partie des annexes de la CMS, de la CITES ou de la liste rouge de l'UICN tels que les oiseaux, notamment l'ibis chauve, les rapaces, l'autruche à cou rouge, le francolin… ; les mammifères notamment le singe magot, le serval et les 7 espèces d'ongulés sauvages, à savoir : la gazelle dorcas, le renforcement des populations sauvages du mouflon à manchettes, de la gazelle dorcas et de la gazelle de Cuvier, à partir de lâchers planifiés sur l'aire de distribution historique où ses effectifs ont connu une régression, ainsi que la réintroduction du cerf de Barbarie dans le Parc national d'Ifrane et dans le site naturel de Bouhachem dans le Rif occidental. Il faut souligner la mise en oeuvre du programme de réintroduction du singe Magot dans le Parc National de Tazekka à partir de singes confisqués, avec une station d'acclimatation créée pour assurer la réhabilitation et la socialisation des singes magots en vue de récupérer leurs instincts sauvages avant de les relâcher dans le parc de Tazekka. Ce programme est mis en oeuvre en partenariat avec l'ONG internationale AAP (Animal la gazelle dama mhor, la gazelle de cuvier, l'addax, l'oryx algazelle, le cerf de berbérie et le mouflon à manchettes. Plusieurs espèces ont été réintroduites à l'état sauvage. Pourriez-vous nous expliquer le déroulement de la procédure de réintroduction ? La réintroduction se fait à partir d'individus issus de populations semi-captives, et nécessite l'identification préalable de l'habitat favorable, de l'espèce à réintroduire et la réalisation d'une étude de faisabilité sociale du programme. En termes de mammifères, on note la réintroduction des espèces disparues dans le Sud et le Sud Est du Maroc, comme l'addax, l'oryx et la gazelle dama mhor ont été établis avec succès à Mhamid Lghizlane, Essamara, Boujdour et Bir Guendouz, milieux sahariens où ces espèces ont disparu courant la moitié du vingtième siècle. Il y a aussi Advocacy and Protection). Il y a également la mise



en place de la Station biologique du serval. Un projet pilote sur les petits félins est en cours de lancement dans le parc national d'Ifrane. Un noyau reproducteur sera installé en 2023 en vue de préparer les conditions de réintroduction du serval dans le Moyen Atlas, espèce en danger critique de disparition au Maroc. On remarque également un retour de plusieurs espèces d'oiseaux … L'Autruche à cou rouge est introduite dans le Sud et le Sud Est du Maroc à Mhamid Lghizlane, Essamara, Boujdour et Bir Guendouz. Un premier lâcher test dans la nature a été opéré en février 2023. Une station d'acclimatation a été mise en place au niveau du SIBE de Jbel Moussa afin de rétablir les populations nidificatrices du vautour fauve dans les espaces naturels protégés du Nord du Maroc. Au niveau du Parc national d'Ifrane, une opération de lâcher de 4 vautours Ruppell a été effectuée au coeur du parc « Jbel Ij ». On note aussi le lâcher de 150 oedicnèmes criards dont 20 équipés de transmetteurs GSM, vers la réserve de Sidi Chiker. Cette action est menée dans le cadre de partenariat avec ECWP (Emirats Center for Wildlife Propagation), ainsi que le programme de réintroduction du francolin à double éperons avec des opérations de lâchers au sein du parc national de Souss Massa et dans la région d'Oulmès. Un programme de surveillance et de suivi scientifique est mis en place pour toutes ces espèces par les écogardes directement sur le terrain en faisant appel à des outils technologiques de suivi télémétrique et satellitaire. Un programme de sensibilisation annuel est assuré par les gestionnaires des parcs et réserves de faune en partenariat avec les ONG. ** Le lion de l'Atlas est au coeur de plusieurs rumeurs ces derniers mois. Peut-on un jour revoir cette espèce dans son habitat naturel ? Le lion de l'Atlas s'est éteint à l'état sauvage depuis la moitié du XXe siècle. Des noyaux de sécurité sont aujourd'hui préservés au sein des établissements zoologiques au niveau national et international. Au Maroc, jusqu'à la moitié du 19e siècle, il occupait les zones montagneuses boisées du Moyen Atlas, du Haut Atlas jusqu'à la frange nord saharienne. La dernière observation confirmée remonte à 1942 où le dernier animal a été abattu près de Tizi n'Tichka. La réintroduction du lion de l'Atlas, espèce emblématique du Maroc, est un projet ambitieux nécessitant la collaboration de plusieurs acteurs et partenaires. Un programme de réintroduction de cette espèce dans la nature semble un défi peu réalisable en raison de la limitation en superficie des habitats naturels favorables et la disponibilité de proies naturelles. Toutefois, un projet de réintroduction in-situ au niveau de grande réserve clôturée est plus adapté au contexte actuel. Ce projet pourra être mis en place en partenariat avec des opérateurs spécialisés nationaux et internationaux selon un modèle de partenariat public privé qui aura pour objectif de faire revivre le lion de l'Atlas dans son milieu naturel et aussi de développer un produit touristique de type Safari qui permettra aux marocains de voir le retour de cet emblème national dans les montagnes de l'Atlas. Le léopard de l'Atlas alimente les rumeurs de temps à autre. Est-ce que cette espèce a disparu pour de bon ? La panthère de l'Atlas (*Panthera pardus barbarus*) est une sous-espèce de la panthère de l'Afrique, confinée en Afrique du Nord depuis l'existence de la barrière naturelle formée par le grand Sahara, qui a isolé cette zone africaine du reste du continent. Selon l'UICN, le statut actuel de cette sous-espèce est en danger critique d'extinction. Elle a disparu en Tunisie, mais est gravement menacée et en danger critique d'extinction au Maroc. Des données récentes (moins de 20 ans), ont tendance à montrer que l'espèce pourrait être encore présente dans des régions montagneuses et isolées du Maroc. Plusieurs projets de recherche et de suivi, concernant cette espèce, ont été réalisés au Maroc au cours des trente dernières années. Ils ont permis de collecter un certain nombre de données et d'informations, principalement représentées par les empreintes et les attaques sur le bétail domestique, mais sans atteindre leurs objectifs de confirmer ou infirmer l'existence de l'espèce. Le Maroc compte une dizaine de parcs nationaux. Pourriez-vous nous donner plus de détails sur ces parcs ? Les aires protégées, bien qu'elles ne soient pas le seul mécanisme de sauvegarde de la biodiversité, constituent la pierre angulaire dont chaque pays doit tenir compte pour l'atteinte des objectifs de maintien et d'utilisation



durable de la biodiversité. Le Maroc avait entrepris des initiatives pour la préservation durable de ces écosystèmes, notamment par la création depuis 1942 de parcs nationaux, bien avant la ratification de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB). Actuellement, le réseau des aires protégées est formé de 10 parcs nationaux qui forment des échantillons riches en biodiversité des différents écosystèmes marocains s'étalant sur 772.000 ha. Selon leur historique de création, les dix parcs nationaux sont le Parc national de Toubkal (1942), le Parc national de Tazekka (1950), le Parc national de Souss Massa (1991), le Parc national d'Iriqi (1994), les Parcs nationaux d'Ifrane, de Talassamtane, du Haut Atlas Oriental et d'Al Hoceima (2004), le Parc national de Khenifiss (2006), et le Parc National de Khénifra (2008). Comment peut-on valoriser davantage ces parcs ? Ces parcs nationaux englobent une richesse faunistique et floristique importante, et présentent un fort potentiel de développement local, notamment en matière d'activités d'écotourisme et de valorisation des produits de terroir. La stratégie Forêts du Maroc 2020-2030 projette de faire de ces espaces protégés une destination phare pour l'écotourisme à travers la création d'une marque « Parc National », le marketing de ses produits et services labellisés, le développement d'une infrastructure adéquate et la création de parcours naturels adaptés aux adeptes de la nature. Les 10 parcs nationaux ont fait l'objet de reclassement en 2022, et un nouveau zonage adapté aux contextes environnemental et social actuels est mis en oeuvre : une zone coeur sur des espaces relativement grands formant des continuums écologiques nécessaires au maintien de l'intégrité des écosystèmes, à la connectivité des espèces et leurs habitats naturels. Et puis une aire d'adhésion qui permet l'implication et la participation des populations locales et leur adhésion à la démarche du parc ainsi que le développement de projet d'infrastructures éco-touristiques nécessaires à la valorisation du parc avec les acteurs locaux et les opérateurs privés. Le parc national d'Ifrane est identifié comme site pilote pour mettre en oeuvre la stratégie et la mettre à l'échelle au niveau des 10 parcs nationaux. Qu'en est-il des sites d'intérêt biologique et écologique dits SIBE ? Le Maroc a réalisé depuis la moitié des années 90, le plan directeur des aires protégées qui a concerné l'ensemble des écosystèmes naturels du pays et a permis d'identifier un réseau de sites naturels représentatifs de la biodiversité nationale. Ce réseau compte 154 Sites d'intérêt biologique et écologique (SIBE), couvrant une superficie de 2,5 millions d'hectares, et qui devront faire l'objet de mesures de conservation et de valorisation. Certains de ces SIBE ont été érigés en parcs nationaux durant les dernières années. La stratégie Forêts du Maroc 2020-2030, prévoit la révision du Plan Directeur des Aires Protégées à partir de 2023, afin d'assurer une mise à jour des sites importants pour la biodiversité nationale et tenir compte des nouvelles orientations internationales notamment le nouveau Cadre mondial pour la biodiversité (CMB) qui vise, d'ici 2030, à conserver au moins 30 % des zones terrestres et des zones maritimes grâce à des systèmes de zones protégées et d'autres mesures de conservation efficaces (AMCE, restaurer au moins 30 % des écosystèmes d'eau douce, marins et terrestres dégradés, et ramener à près de zéro la perte de zones d'une grande importance en matière de biodiversité. Le 28-04-2023 Source web par : maroc-hebdo.press